



## Grands Réseaux de Recherche

### Comité de pilotage du GRR

Le Comité de pilotage doit permettre au GRR de donner une vision d'ensemble de son activité scientifique. C'est une importante occasion de partager les informations avec tous les acteurs de la recherche et de l'innovation.

#### Le rôle du Comité de pilotage :

- Assurer le suivi, l'évolution et le fonctionnement général du GRR et des réseaux, ainsi que la réalisation des objectifs ;
- Permettre un « dialogue structuré » entre les différents acteurs impliqués dans le cadre du GRR;
- Alimenter la réflexion autour de la stratégie scientifique du GRR ou des réseaux;
- Présentation des projets retenus par le Comité scientifique du GRR ou des réseaux;
- Présentation des sujets pour les allocations doctorales et postdoctorales.

#### La composition minimale du Comité de pilotage se présente comme suit :

- Les représentants des membres du GRR ;
- Les experts extérieurs;
- Les représentants des Écoles Doctorales ;
- Les représentants de SEINARI, BPI, CCI, filières régionales ;
- Les représentants de l'État, de la Région Normandie, des Etablissements et organismes de tutelle ;
- Les membres des cellules de valorisation ;
- Autres acteurs pertinents au niveau de chaque réseau.

Lors du Comité de pilotage, il convient également d'avoir une réflexion sur l'évolution et l'enrichissement des axes thématiques.

Pour chacun des grands réseaux, CBS et EEM, une allocation doctorale sera obligatoirement attribuée à une Jeune Équipe, appréhendée comme étant animée par un chercheur arrivé depuis moins de deux ans, au sein d'une nouvelle équipe de recherche de moins de deux ans, ou travaillant un sujet de recherche qui n'était pas déjà développé dans le laboratoire.

Les projets de recherche pour les allocations postdoctorales sont définis par les laboratoires. Si la demande se rapporte à un projet de recherche au sein d'un GRR, un avis motivé en cohérence avec les critères (sans classement) sera formulé par le GRR lors du Comité de pilotage et joint aux dossiers.

Les dossiers de demande de subventions (projets + allocations) devront être complets au plus tard à la date du Comité de pilotage du GRR ou réseau concerné.

La coordination administrative, y compris la programmation, l'organisation générale, l'établissement de l'ordre du jour, la liste des invités et le programme seront réalisés en accord avec la coordonnatrice des GRR.

Les dossiers de demande de subvention et les procédures sont publiés sur le site Internet des GRR [www.grrhn.fr](http://www.grrhn.fr) (rubrique « Appels à projets 2016 »).